

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme NEUBARTH Kirsten ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents : M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-22 : ADHESION AU COMITE DE LA VOIE DE LA LIBERTE

Vu le Code générale des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du Comité de la Voie de la Liberté, proposant à la commune d'adhérer à son action.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champillon est traversée par la Voie de la Liberté du Général Patton. Cette Voie correspond aux 1145 kms effectués par l'armée du Général Patton pour libérer le territoire français et belge entre Sainte-Mère-Église-Avranches et Bastogne de juin à décembre 1945.

L'origine de cette Voie de la Liberté remonte à 1946 lorsque Guy de la Vasselais, chef de la Mission militaire Française de la liaison tactique auprès du XXème Corps de la 3ème Armée des États-Unis, ainsi que les maires de Metz et de Fontainebleau de l'époque ont décidé de créer le Comité National de la Voie de la Liberté.

Leur objectif était de commémorer l'action héroïque de la 3ème Armée du général Patton apportant enfin la Victoire tant attendue.

Le Comité National a aussitôt décidé de faire installer des bornes kilométriques, réalisées par le sculpteur François Cogné, symbolisant cette chevauchée épique.

En 2017, le Comité de la Voie de la Liberté a été réactivé afin de relancer la dynamique initiée en 1946 et surtout recenser ces bornes qui constituent une empreinte historique et patrimoniale de la Libération du territoire européen.

Aujourd'hui, de nombreuses communes ont rejoint ce Comité et une grande majorité des départements traversés par cette Voie a assuré le comité de leur soutien pour le recensement et surtout l'entretien des bornes.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 051-215101114-20230405-202322-DE

le majorité des départements
ement et surtout l'entretien

SLO

L'adhésion au Comité permettra à Champillon de faire officiellement partie des villes «Voie de la Liberté».

La cotisation annuelle est de 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2023 au Comité de la Voie de la Liberté.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Big

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN